



Fédération des
Chasseurs
de la Haute-Vienne

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

1. Cotisations fédérales pour la saison de chasse 2024-2025

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire 2024-2025 et de satisfaire les nouveaux projets de la Fédération, le Conseil d'Administration fédéral propose aux adhérents réunis en assemblée générale de voter pour les cotisations liées au CHOIX 1

Types de cotisations :		CHOIX 1 :	CHOIX 2 :
Cotisation annuelle du chasseur		103 €	103 €
Adhésion annuelle ACCA, AICA & Chasse privée		206 € + 0,02 €/ha	206 € + 0,02 €/ha
Adhésion annuelle des PARC, ENCLOS		30 €	30 €
Bracelet cerf		60 €	60 €
Bracelet faon de cerf		40 €	60 €
Bracelet sanglier		Gratuit	30 €
Bracelet chevreuil		15 €	15 €
Bracelet daim		10 €	10 €
Bracelet pour PARC, ENCLOS		5 €	5 €
Contribution Territoriale Dégâts → Part mutualisée selon surface d'adhésion	< 100 ha	70 €	70 €
	101 à 200 ha	140 €	140 €
	201 à 400 ha	210 €	210 €
	401 à 800 ha	280 €	280 €
	801 à 1600 ha	350 €	350 €
	1601 à 3200 ha	420 €	420 €
	3201 à 6400 ha	490 €	490 €
	> 6401 ha	560 €	560 €
→ Part proratisée à la surface boisée du territoire	au titre de l'unité de gestion	0,11 € à 2,70 €/ha boisé	0,18 € à 1,51€/ha boisé
	au titre de la commune	0,00 € à 2,03 €/ha boisé	0,00 € à 0,80 €/ha boisé

2. Nouveau Contrat de services pour les territoires

Afin de mieux protéger les responsables de chasse du département, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'adopter un nouveau Contrat de Services pour les Territoires comprenant :

- une assurance responsabilité civile
 - une protection juridique,
 - une garantie accident corporel,
 - une analyse trichine sanglier,
 - un accès aux subventions fédérales pour l'aménagement et la gestion des territoires
- } couvrant toutes leurs activités et souscrites chez TERRASSUR.

Ce nouveau contrat de services, dont la souscription demeurerait toujours volontaire, serait proposé au prix de 180€/adhérent + 40 €/territoire + 0,05 €/ha.

Ex : 1 ACCA totalisant une surface de 3000 hectares.....→ 180 € + (1 x 40 €) + (3000 x 0,05 €) = 370 €

Ex : 2 Territoires totalisant une surface de 300 hectares → 180 € + (2 x 40€) + (300 x 0,05€) = 275 €

3. Cooptation d'un nouvel élu au sein du conseil d'administration fédéral

Conformément à l'alinéa 40 des statuts de la Fédération, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de valider la cooptation de Monsieur Jean-Paul LAVAUD en tant que représentant de l'arrondissement de Bellac.

4. Mise à jour du « Règlement Intérieur & de Chasse des ACCA/AICA »

Considérant que les différents arrêtés préfectoraux réglementant les saisons de chasse sont systématiquement publiés par l'administration après les assemblées générales de la Fédération, le conseil d'administration sollicite le mandat permanent des adhérents pour mettre à jour le modèle de Règlement Intérieur et de Chasse opposable chaque saison à toutes les ACCA et AICA de la Haute-Vienne.

5. Poursuite et renforcement de l'opération « Permis de chasser à 0 € »

Considérant l'importance capitale du recrutement de nouveaux chasseurs pour stabiliser la démographie des adhérents en Haute-Vienne, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de poursuivre l'opération *Permis de chasser à 0 €* et de la renforcer par une stratégie visant à mieux fidéliser les nouveaux chasseurs au cours de leur deuxième saison de chasse (réduction de 50 € sur leur deuxième validation, accompagnement pour l'accueil sur les territoires, parrainage par des chasseurs expérimentés).
